Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260702-DCM2026_078-DE

Luitré-Dompierre
DES IDÉES COMMUNES

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 JUILLET 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23

Ouverture de la séance
Présents : 18
Votants : 20
Pouvoirs : 02

Date de la convocation :
26 juin 2026

Date de la publication :
26 juin 2026

Vote :	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Luitré-Dompierre se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur **Florian SALMON, Maire**, après convocation en date du **26 juin 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Présents :
Adjoints : Mme FRESNE - M. GÉHANNIN - Mme ANGÉLIQUE - M. PIVETTE
Conseillers municipaux : M. CHEMINANT - M. LIGER - M. CORBIN - M. PAPINEAU - M. PARIS - M. CHESNEAU - Mme VIGOUROUX QUIOC - Mme MANCEAU - Mme NICOU - Mme MÉRET - Mme CHEMIN É. - M. PETIT - Mme ASCOËT

Excusé(es) : M. GARDAN (pouvoir à M. CORBIN) - Mme JAMAULT - Mme CHEMIN S. (pouvoir à Mme ASCOËT) - Mme GARDAN - M. TOREL

Secrétaire de séance : Monsieur **Jean-Luc PIVETTE** est désigné secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2026/078 : DIA – 22 RUE DU MAINE

Rapporteur : M. le Maire

En raison du droit de préemption institué sur la commune de Luitré, commune déléguée de Luitré-Dompierre, Maître Christophe BARBIER, notaire, 21-25 Rue du Tribunal ; 35300 Fougères, a adressé à la mairie une déclaration d'intention d'aliéner qui concerne le bien ci-après :
- Références cadastrales : AW 177-179-205 à Luitré
- Adresse : 22 Rue du Maine
- Surface : 2 280 m² (Zonage UE)

Entendu le présent exposé, il est proposé au conseil municipal :
- **De ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien.**

De rappeler que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance le 02/07/2026
Pour expédition conforme
Le Maire,

Florian SALMON